

je vous conseillerais de réfléchir sur le plan que vous avez adopté ici et que vous suivez depuis quatre jours déjà. Sans le PSD, les crédits du ministère des Travaux publics auraient été adoptés le deuxième jour.

Je trouve qu'il est temps de signaler au public—j'espère qu'il en prendra bonne note—que le député de Skeena, qui est probablement plus ignorant que n'importe quel autre député sur à peu près toutes les questions, a discoursé plus longtemps sur toutes les questions. Je dis cela en toute bienveillance pour l'honorable député, et j'espère que, pendant qu'il en est temps encore, le plus grand pêcheur se convertira.

Je dis au député de Skeena qu'il joue un jeu, mais que cela finit par ennuyer les membres du comité. Quant à moi, j'y prends plaisir car c'est moi qui en suis l'objet. L'honorable député prendra-t-il connaissance de ceci? Je sais qu'il ne s'en occuperait pas, autrement je ne le lui demanderais pas. Parfois je pense qu'il devrait, en arrivant chez lui, le soir, se regarder dans le miroir et se dire: «Suis-je un si grand...»—et je lui laisse le soin de suppléer le mot qui manque—comme il apparaît à presque tous les Canadiens.

M. Howard: Monsieur le président, il me vient à l'esprit des expressions qui se sont appliquées, en une autre occasion, au premier ministre et au ministre des Affaires des anciens combattants par suite de certaines accusations qu'ils ont faites. Je ne répéterai pas ces mots maintenant, mais on pourrait également les appliquer au ministre des Travaux publics.

L'hon. M. Walker: Je demanderais à mon honorable ami de ne pas se fâcher; qu'il réponde à la question que je lui ai posée. Je le dis pour la gouverne de l'honorable député de Skeena.

M. Howard: Avec toutes ses belles phrases, sa voix douce et ses protestations, ce qu'il demande au comité c'est de lui donner un chèque en blanc, qui lui permette de gaspiller des millions de dollars sans avoir de comptes à rendre... (*Exclamations*)... Nous cherchons à savoir à quoi servira cet argent. C'est la seule chose que nous demandons. En nous accusant, de façon grossière je dirais, de jouer à deviner, de parier sur ce que le ministre fera ou ne fera pas, le ministre ne s'élève pas, lui non plus, dans mon estime, qui n'a jamais été bien grande à son égard, de toute façon. Il ne veut rien moins que calomnier, dénigrer des personnes, moi en particulier, dans l'espoir d'évincer nos questions sur les motifs qu'il a de demander certains montants. Qu'est-ce d'autre qu'une tentative, tout douceuse qu'elle soit, de soustraire au Parlement des informations que ce dernier devrait

avoir? Chaque député a le droit de demander le pourquoi de certaines dépenses. Personne ne s'en plaint. Lorsque les députés qui appuient le ministre passent leur temps à faire à la Chambre, sur des bills et des crédits, des discours qui rappellent en miniature le débat sur le discours du trône, personne ne se plaint. Chacun a le droit de formuler son opinion et de poser des questions.

L'hon. M. Walker: Puis-je poser une question au député? Qu'il me réponde simplement par un oui ou par un non. S'il refuse, je reprendrai mon siège aussitôt.

M. Howard: Eh bien, reprenez votre siège. C'est ce qu'il y a de mieux à faire. Tout ce que je désire ce sont des éclaircissements, et je ne les obtiens pas. On nous demande de signer un chèque en blanc. En réponse à une question, le ministre veut qu'on l'autorise à verser un certain document au hansard. Or le président ne permettra pas, je crois, que ce document soit imprimé dans le compte rendu; il va en autoriser simplement le dépôt sur la table. Est-ce bien cela?

M. le président: J'ai demandé au comité de me dire s'il est d'avis que le document en question soit versé au compte rendu à ce stade-ci. Je pensais que le document était plus considérable qu'il ne l'est en réalité. Si le comité désire qu'il soit versé au compte rendu à ce stade-ci, ce sera fait. Je n'y vois pas d'objection. Je n'avais pas rendu de décision sur ce point.

L'hon. M. Walker: En réponse à l'honorable député...

M. le président: Le ministre demande-t-il que le document soit versé au compte rendu à ce moment-ci?

L'hon. M. Walker: Non. Il n'y a pas lieu. Ce n'est pas pertinent. Nous en sommes aux crédits de cette année, tandis que le crédit visant des aménagements futurs concerne l'avenir. Nous n'aurions pas besoin maintenant d'un crédit relatif à la planification, si ce que nous allons faire à l'avenir était déjà prévu. A l'honorable député de Skeena—et l'on comprend fort bien qu'il pose cette question—qui demande quels sont nos plans pour l'avenir, lorsque des occasions se présentent d'acheter des emplacements, je dois répondre que nous ne pouvons prédire l'avenir. Tout ce que j'ai dit à propos de l'année dernière, je l'ai dit pour montrer ce que nous avons fait alors, et je l'ai dit pour la gouverne de l'honorable député de Skeena. Je ne crois pas que d'autres députés poseraient une telle question ou seraient intéressés à voir ce morceau de papier. Ce crédit au titre de la planification est donc un crédit pour l'avenir,